

Prescription quadriennale : Le DGPN nous répond !

A

S

A

L'action d'ALLIANCE se poursuit...

Sans discontinuer, **ALLIANCE Police Nationale**, suit ce dossier .

Une réponse du DGPN apporte quelques précisions (voir page suivante)

1 - SUR LE SUJET D'UNE PRESCRIPTION QUADRIENNALE :

Le Ministre de l'Intérieur a été saisi par le DGPN aux fins d'une intervention auprès du Ministre des Finances.

Une divergence d'interprétation existe entre la Direction Générale de la Comptabilité Publique et le Ministre de l'Intérieur au sujet de l'application même d'une décision du Conseil d'Etat.

2 - LE MINISTRE DE L'INTERIEUR FAIT ACCELERER LE TRAITEMENT DES DOSSIERS :

En vue du règlement de l'ASA pour les fonctionnaires concernés, les effectifs de la Cellule ASA seront augmentés et opérationnels dès la mi-avril. Une amélioration informatique du logiciel traitant de ces dossiers permettra de renforcer le rythme de traitement des dossiers en attente.

ALLIANCE Police Nationale défend, avec méthode, suivi et esprit constructif, les intérêts des policiers en attente de leurs droits.

Le syndicat majeur



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

29 MARS 2007

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION DE LA
POLICE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DAPN/RH/N° 207

Monsieur le secrétaire général,

Vous m'avez fait part de vos interrogations relatives aux modalités de traitement de l'avantage spécifique d'ancienneté.

Sur la question de la prescription quadriennale, la direction générale de la comptabilité publique vient de préciser aux trésoreries générales les modalités d'application de cette disposition. Elle considère que la décision du Conseil d'Etat n'emporte pas d'effet sur le cours de la prescription. Le ministère de l'intérieur ne partage pas cette position préjudiciable à de nombreux fonctionnaires. Par conséquent, le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a été saisi pour intervenir auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie afin que cette divergence d'interprétation puisse être levée dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne l'organisation du traitement par la cellule ASA et comme cela vous a été indiqué lors du CTP du 14 février, l'année 2006 s'est achevée sur une production dont le rythme en année pleine s'élève à 2500 dossiers. Comme je l'ai souligné lors du CTP, les premiers résultats de l'année 2007, désormais confirmés par les données établies jusqu'à la mi-mars, permettent d'affirmer que la production s'installe sur un rythme de 5000 par an, soit un doublement.

Parallèlement, l'augmentation de 50 % de l'effectif de la cellule ASA a été entreprise et portera son effectif à 15. Les appels à candidature ont permis d'identifier des agents intéressés par cette mission et dont le profil et l'expérience professionnelle constituent une garantie de rapide adaptation à ce poste. Ils seront affectés avant le 15 avril.

Enfin, compte tenu du volume de dossiers, il était apparu nécessaire d'optimiser le recours au SIRH Dialogue. Une partie de la procédure est en effet susceptible d'être automatisée et deux types de prestations sont en cours. A l'issue d'une étude confiée fin 2006 à un consultant, le scénario technique le plus pertinent a été identifié.

Sur cette base, et dans un premier temps, une prestation d'ingénierie est mise en place début avril au bénéfice de la cellule ASA par la société chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de Dialogue. Cette mission de conseil permettra dès à présent d'exploiter la base de données Dialogue au mieux de ses capacités actuelles.

Ces premières séries de mesures renforceront le rythme du traitement.

Dans un second temps, une prestation informatique lourde sera mise en oeuvre pour créer des outils techniques. Cette phase qui nécessite la passation d'un marché public en cours d'élaboration sera opérationnelle à l'été.

Ces deux étapes, d'ingénierie et de production informatique, permettront d'automatiser les phases de la procédure ASA susceptibles de l'être et d'accroître de façon significative le rythme de la production.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. Cochard

Le préfet,
directeur général de la police nationale
MICHEL CAUDIN

Monsieur Jean-Claude DELAGE
Secrétaire général
Alliance Police nationale
43 rue Greneta
75002 PARIS